



## Communiqué de Presse

Pour distribution immédiate

6 février 2009

### **Le Canada et les droits de la personne: Bilan entaché, déclarent des gouvernements lors de l'Examen périodique des Nations Unies**

Selon plusieurs gouvernements participant à l'innovateur examen du rapport canadien, par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, - examen qui a pris fin aujourd'hui -, c'est un bilan entaché qu'a présenté le Canada. Dans le cadre du nouvel Examen périodique universel du Conseil, soixante-huit (68) pays ont commenté ce rapport en manifestant des inquiétudes et en formulant des recommandations. Ils ont aligné une vaste gamme d'urgents défis que devra relever le Canada en matière de droits de la personne, notamment en ce qui a trait aux droits des peuples autochtones, à la pauvreté, l'itinérance, l'exécution des droits économiques, sociaux et culturels, des droits des femmes, des enfants et des personnes handicapées, les pratiques anti-terrorisme et les difficultés lamentables des réfugiés, des itinérants et des minorités raciales.

Si plusieurs pays ont loué le Canada pour son leadership en matière de droits de la personne, d'autres se sont inquiétés de l'absence de mécanisme efficace permettant de réagir aux préoccupations et d'implanter les recommandations d'organes onusiens visant à redresser les échecs canadiens en droits de la personne. À la tête d'une importante délégation canadienne, le sous-ministre de la Justice John Sims a assuré le Conseil des droits de l'homme, ce mardi à Genève, que le gouvernement du Canada effectuerait un suivi concret à cet Examen, encouragerait une efficace participation de tous les groupes touchés et mettrait en œuvre les recommandations.

«Le Canada jouit d'une excellente réputation dans les cercles onusiens des droits de la personne. Pendant des années toutefois, des experts indépendants pour les Nations Unies ont été de plus en plus frustrés par l'attitude désinvolte du Canada vis-à-vis de ses propres obligations. Des gammes de plus en plus nombreuses de recommandations ont fini sur des tablettes, a déclaré Leilani Fahra, du Centre for Equality Rights in Accommodation. Le Canada a été le principal artisan de la création de cet Examen périodique du bilan de chacun des pays en matière de droits de la personne. Les autres États incitent le Canada à tirer profit de certaines observations formulées sur ses propres carences en droits humains, d'autant qu'il possède les ressources requises pour garantir la pleine jouissance de tous les droits humains.»

Une longue liste de préoccupations et de recommandations a été soumise à la délégation canadienne. Le gouvernement devra décider, d'ici la prochaine réunion du Conseil des droits de la personne en juin prochain, s'il la rejette ou l'accepte.

Plusieurs pays ont enjoint le Canada à revenir sur son opposition à la Déclaration des droits des peuples autochtones, adoptée en 2007 par une écrasante majorité des membres de l'ONU. «Quand il s'agit du cadre international de protection des droits des populations autochtones, le Canada est carrément loin derrière la communauté internationale, a souligné Beverley Jacobs, présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada. Il va sûrement affirmer, maintenant, qu'il est prêt à promouvoir et à confirmer cet instrument universel des droits de la personne.»

Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a constaté que 55% des adultes en âge de travailler et 75% de femmes handicapées étaient sans emploi ou hors du marché du travail. Il exhorte donc le Canada à adopter la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à instaurer un plan d'action pour sa mise en vigueur. «Certes, le Canada a franchi une importante étape en signant la Convention. Il lui faut à présent se dégager du symbolisme pour officiellement ratifier la Convention et le Protocole facultatif, a soutenu Steve Estey, du Conseil des Canadiens avec déficiences. Les Canadiens, notamment les personnes ayant des limitations fonctionnelles comptent sur une rapide décision du gouvernement.»

Plusieurs pays se sont dit préoccupés par la forte incidence de la pauvreté et de l'itinérance dans un Canada bien nanti. Nombre d'entre eux lui recommandent d'instaurer une stratégie nationale d'éradication de la pauvreté et s'attaquer plus efficacement au problème de l'itinérance et du logement inadéquat. De concert avec plusieurs autres pays, le Portugal a demandé que le droit à un logement adéquat ainsi que les autres droits économiques et sociaux inhérents à la pauvreté, l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à la sécurité sociale, deviennent exécutoires au Canada. «Le Canada a longtemps traité les droits économiques, sociaux et culturels comme des droits de seconde zone, a constaté Bruce Porter, directeur du Social Rights Advocacy Centre. D'autres gouvernements l'enjoignent à reconnaître qu'il existe d'efficaces recours pour toutes les violations canadiennes des droits de la personne.»

De nombreux États ont demandé au Canada de déterminer les causes profondes de la violence envers les femmes et plus particulièrement envers les femmes autochtones. Ils l'enjoignent à adopter un plan national d'action visant à éliminer ces taux excessifs de violence, de discrimination, et la marginalisation exercées à l'égard des femmes autochtones.

Les États ont également recommandé de:

- Ratifier les traités des droits de la personne des Nations Unies et les mécanismes de plaintes visant la prévention de la torture, les personnes handicapées, les droits économiques, sociaux et culturels, les travailleurs migrants, et les disparitions involontaires;
- Garantir un règlement équitable et opportun des différends de traités et des litiges territoriaux des Peuples autochtones;
- Attentivement surveiller l'utilisation des pistolets Taser;

- Rétablir la politique canadienne visant à constamment réclamer la clémence pour les Canadiens condamnés à mort dans d'autres pays;
- Adopter des mesures pour protéger les travailleurs migrants, y compris les aides soignantes résidentes et pour mieux protéger les droits des victimes de trafic;
- Prendre des mesures pour qu'aucun profilage racial, ethnique ou religieux ne soit exercé dans les pratiques de sécurité nationale;
- Réformer la loi canadienne pour qu'elle soit assujettie à l'interdiction absolue de déporter des personnes risquant sérieusement d'être torturées; et
- Augmenter substantiellement les taux d'aide sociale pour garantir l'accès à la nourriture, au logement et autres nécessités de base.

Le Canada n'a pas encore indiqué quelles seraient les recommandations acceptées et quelles seraient celles rejetées. Il lui reste un peu plus de quatre mois pour instaurer un processus décisionnel crédible. Il doit, à cette fin, tenir compte des attentes des peuples autochtones, des organisations représentatives, des groupes non gouvernementaux et des autres paliers de gouvernement. «Il faut tout d'abord, et de toute urgence, organiser une réunion des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des droits de la personne, afin d'examiner ces récentes recommandations des Nations Unies et d'y réagir. Les peuples autochtones, les organismes représentatifs et les organisations non gouvernementales doivent y jouer un rôle crucial, a déclaré Alex Neve, Secrétaire-général d'Amnistie Internationale Canada. Les ministres ne se sont pas réunis à cet effet depuis 1988. Une telle lacune en droits de la personne est inacceptable. Cette réunion s'impose donc avec les recommandations de Genève à l'ordre du jour.»

Au cours des quatre prochains mois et lors de la comparution du Canada devant le Conseil des droits de l'homme en juin prochain, les Canadiennes et les Canadiens sauront si le gouvernement a décidé de s'occuper des droits de la personne et de les prendre au sérieux.

-30-

**Pour de plus amples renseignements, communiquer avec:**

Steve Estey, président du Comité de développement international du CCD,  
courriel: [sbestey@eastlink.ca](mailto:sbestey@eastlink.ca)

Laurie Beachell, coordonnateur national du CCD, Tél. 204-947-0303; Cell 204-981-6179